

Communiqué de presse du conseil municipal du 16 décembre 2020

ADMINISTRATIF

L'assemblée délibérante a voté à l'unanimité le renouvellement de la convention avec la société de protection des animaux en faveur de la stérilisation des chats errants pour l'année 2021. Le montant maximum alloué est de 900 euros.

Le conseil municipal a pris acte du rapport sur la qualité de l'eau distribuée sur la commune de Polignac, au vu des analyses effectuées l'eau est de bonne qualité mais pas trop minérale.

FINANCES

L'assemblée délibérante a voté à l'unanimité la décision modificative en investissement pour un montant de 12 200 €. Cette dernière est motivée par le surplus des dépenses liées aux travaux de voirie suite aux intempéries de juin.

La subvention de 56 000 € en faveur du CCAS de Polignac a été votée à l'unanimité.

La prise en charge des taxes foncières des biens de section par la commune pour 1 515 € a été votée à l'unanimité.

Les autorisations de mandatement en investissement ont été votées à l'unanimité. Monsieur le Maire peut engager jusqu'au vote du budget 2021, 57 600 € en travaux d'investissement.

RESSOURCES HUMAINES

L'ouverture d'un poste d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps non complet a été votée à l'unanimité.

L'adhésion au service santé au travail proposé par le Centre de Gestion de la Haute-Loire a été votée à l'unanimité.

TRAVAUX

L'extension d'un réseau basse tension dans le bourg de Polignac a été votée à l'unanimité.

URBANISME

L'assemblée délibérante a voté à l'unanimité le transfert de la voirie du lotissement « Les chambées » à Tressac dans le domaine public de la commune de Polignac.

ECONOMIE

Les membres de l'assemblée délibérante ont voté à l'unanimité l'ouverture des commerces les dimanches sur le début d'année 2021.